



REUNION DU COMITE PLENIER DE LA DURANCE

du vendredi 8 juillet 2016

Compte-rendu de séance

Propos introductifs de la Préfecture de région, du conseil régional et du SMAVD-EPTB de la Durance

Le Secrétaire Général Adjoint des Affaires Régionales, Monsieur LANGLET, rappelle la richesse et la diversité des enjeux autour de la Durance, qui se retrouvent dans l'ordre du jour de ce comité plénier.

Il précise l'importance particulière que l'Etat attachera au sujet de la gouvernance, dont une évolution sera aujourd'hui proposée. L'Etat souhaite en effet que les collectivités assument un rôle majeur dans la gouvernance de l'eau de la Durance, en cohérence avec leurs compétences en matière de développement durable des territoires. Il explique que l'Etat ne souhaite nullement se désengager de la politique de l'eau, en témoigne la mise en place d'une mission Durance auprès de la direction de la DREAL. L'Etat doit à présent jouer un rôle d'accompagnateur, de garant des enjeux d'intérêt national et de contrôle de la bonne mise en œuvre des politiques nationales et locales.

L'étude sur les usages de la ressource Durance - Verdon peut être envisagée comme une opportunité de se créer un cadre commun pour décider collectivement de la meilleure façon de concilier les usages. Il invite donc les membres du comité à formuler les questions importantes auxquelles ils souhaitent que l'étude apporte des réponses.

Il salue la qualité du travail réalisé avec les principaux partenaires que sont le SMAVD, l'Agence de l'eau, EDF et le Conseil régional, grâce auquel la fin du plan Durance 2005 - 2015 ne s'est pas traduite par une période d'inertie, au contraire par l'émergence d'une nouvelle dynamique constructive.

La vice-présidente du conseil régional, Madame Eliane BARREILLE, excuse le Président de Région. Elle affirme l'implication du conseil régional sur la Durance, compte tenu de la dimension régionale des enjeux économiques qu'elle recouvre.

Elle rappelle l'engagement de la région dans une politique de soutien à l'agriculture, notamment à travers des aides aux contrats de canaux.

La région soutient également le SMAVD, notamment en raison de sa fonction d'EPTB sur le bassin versant de la Durance, dont la vocation est de rassembler tous les gestionnaires des bassins versants qui constituent le grand bassin versant de la Durance. Madame Eliane BARREILLE estime que le rôle de l'EPTB est ainsi d'apporter un cadre de débat et de la cohérence pour la gestion de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle de ce territoire.

Concernant la gestion de la ressource en eau, elle rappelle la forte implication de la Région autour de la question stratégique de l'évolution de cette ressource et des usages dans les prochaines années au vue du changement climatique et de l'évolution démographique, que ce soit au travers de la démarche du SOURCE et aujourd'hui en accompagnant l'EPTB dans la réalisation de l'étude des usages de l'eau du système Durance - Verdon. Cette étude doit aboutir à la constitution d'un outil d'aide à la décision politique visant à anticiper les nouveaux enjeux, le changement climatique en particulier, tout en préservant l'économie régionale liée à la Durance.

La Région est également motrice de nombreux investissements conduits par la Société du Canal de Provence, dont les aménagements hydrauliques à partir du Verdon constituent un patrimoine structurant des paysages et contribuent à la sécurisation en eau de l'ensemble du territoire régional.

Concernant la gestion du risque inondation, la Région accompagne le SMAVD au travers du Contrat de rivière et participe dans ce cadre aux investissements sur les ouvrages, ainsi qu'au travers de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation qui concerne l'ensemble du bassin versant, notamment pour aborder les enjeux de connaissance, de culture du risque et de réduction de la vulnérabilité.

Pour finir, Madame Eliane BARREILLE confirme que la Région prendra une part active à l'ensemble des démarches engagées sur le bassin versant de la Durance par sa participation au Comité Plénier et au travers de ses compétences en développement économique et en aménagement du territoire.

Le Président de l'ETPB Durance, Monsieur WIGT, se réjouit du partenariat fort en cours de construction sur la Durance. Il remercie toutes les structures de gestion du bassin-versant qui réunies au sein de l'EPTB, permettent à présent de mener des démarches à la bonne échelle.

Ainsi en est-il des trois sujets à l'ordre du jour pour lesquels il énonce les intentions de l'EPTB :

- la gestion de la ressource en eau Durance - Verdon pour laquelle nous avons besoin d'une vision commune et de définir les conditions pour une gestion raisonnée de cette ressource
- la gestion du risque inondation, enjeu majeur qui concerne des milliers de personnes et pour lequel se mobilisent les collectivités et l'Etat, qui sera d'autant plus efficace qu'elle s'inscrira dans le cadre d'une stratégie globale, à l'échelle du bassin dans son ensemble

Ces enjeux - la disponibilité de la ressource ou le risque inondation - dont les conséquences socio-économiques sont majeures, nécessitent d'être abordés de front avec la reconquête de la

biodiversité et de la qualité des milieux naturels, qui sont aussi nos richesses. C'est pourquoi la gestion intégrée des milieux s'impose : l'eau n'est abondante que si elle est de bonne qualité, une rivière qui a plus d'espace s'écoule mieux et produit de la biodiversité et une eau de meilleure qualité.

- la gouvernance, puisqu'il s'agit de s'organiser en mettant en place des instances autour du comité plénier

Il annonce la signature de la feuille de route, qui interviendra en fin de matinée, et laisse la parole à Philippe PICON, responsable du pôle EPTB au sein du SMAVD, qui introduit le premier à point à l'ordre du jour, l'étude sur les usages de la ressource Durance - Verdon.

Débat sur l'étude des usages de l'eau de la Durance et du Verdon

Christian DODDOLI, directeur du SMAVD, présente un historique de la gestion de la ressource depuis la construction des premiers canaux jusqu'à la récente approbation d'un SAGE sur le Verdon, en passant par la construction des grands ouvrages.

Cet historique met en exergue le caractère fortement aménagé du territoire en équipements hydrauliques et la façon dont l'homme a de longue date combattu l'aridité de la région pour faire de l'eau son atout économique majeur.

Le Directeur de la Commission Exécutive Durance, Monsieur GRANGIER, détaille les missions de la CED créée en 1907, et le rôle qu'elle a joué jusqu'aux dernières actualités : la construction d'un schéma directeur en 2010, la mise en place d'une supervision des prélèvements, et l'adoption d'un protocole de gestion de crise pour maîtriser le risque de dépassement de la réserve agricole.

Le Président de la commission locale de l'eau du Verdon, Monsieur ESPITALIER, détaille l'histoire particulière du Verdon. Il décrit la fragmentation sociale qui a résulté des grands aménagements ayant bouleversé le territoire. Il salue les concessionnaires EDF et SCP, qui, par des actions volontaires, permettent parfois de compenser certaines conséquences négatives des aménagements, notamment en matière de desserte en eau potable et assainissement des communes, ainsi qu'au niveau des activités nautiques, sur les retenues et dans le cours d'eau.

Il est persuadé qu'une gouvernance régionale s'impose pour évoluer vers une gestion mieux intégrée.

Philippe PICON expose brièvement tout l'enjeu de la ressource en eau de la Durance à l'échelle régionale, autour des problématiques de l'énergie, de l'agriculture, du tourisme et des milieux aquatiques et invite quatre « grands témoins » à présenter ces différents usages :

N. PITON excuse les présidents ROSSIGNOL et BERNARD des chambres d'agriculture des Bouches-du-Rhône et la région, et présente l'enjeu de la Durance pour l'agriculture. La Durance dessert

90 % de l'agriculture irriguée en PACA, qui génère 20 000 emplois directs et indirects. Les structures d'irrigation ont déjà consenti des efforts pour rationaliser leur consommation d'eau. Des marges existent encore, mais d'une ampleur moindre que ce qui a déjà été fait. Pour exploiter ces marges, il conviendra d'accompagner techniquement les petites et moyennes structures collectives d'irrigation, qui n'ont pour l'heure pas les ressources pour porter des opérations d'économie d'eau. Un autre enjeu crucial pour l'agriculture irriguée est de parvenir à résorber l'écart entre besoins et ressource disponible sur les affluents déficitaires.

C. PIANA, directeur du SMADESEP, excuse le président BERENGUEL et présente l'enjeu du tourisme sur le lac de Serre-Ponçon. En raison de contraintes techniques de marnage, les infrastructures et activités nautiques sont par essence adaptables, dans une certaine limite dont EDF tente volontairement de limiter le risque de non-respect. L'enjeu tourisme sur le lac est aujourd'hui fondamental pour l'activité économique des Hautes-Alpes.

V. GABETTE, directeur de l'unité de production Méditerranée d'EDF valorise le chiffre d'affaires généré par les concessions hydroélectriques à buts multiples Durance - Verdon à hauteur de 3Md€/an et 30 000 emplois directs et indirects (dont 20 000 pour l'agriculture, chiffre partagé avec la chambre régionale d'agriculture). Il appelle de ses vœux que les démarches engagées permettent de sortir par le haut de l'alternative de rejet entre étang de Berre et basse Durance. Il estime que le modèle économique de la chaîne doit évoluer pour s'adapter au nouveau contexte énergétique. C'est notamment le sens du projet de centrale virtuelle qu'EDF bâtit dans le cadre de l'appel à projet flex-grid.

L. BOURDIN, chef de service Durance à l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, précise les enjeux propres aux milieux aquatiques. La rivière et l'ensemble de la biodiversité des milieux aquatiques rendent des services en matière de qualité des eaux et de prévention des inondations. Une approche intégrée est donc nécessaire pour préserver et reconquérir ces qualités fondamentales. Il met en exergue le patrimoine naturel remarquable à l'échelle européenne de la Durance et ses affluents, en raison de leur morphologie en tresses.

La parole est ensuite donnée à B. COUVERT, représentant le bureau d'études Artelia, assistant à maître d'ouvrage pour la conduite de l'étude usages, pour présenter la synthèse des principaux enjeux qui ressortent de l'analyse menée :

Il expose que, comme l'ont très bien montrés les témoignages précédents, la gestion de l'eau recouvre de très forts enjeux, - notamment économiques - pour chacun des usages. Or l'équilibre qui prévaut quant à la satisfaction des besoins locaux, aujourd'hui globalement satisfaits, est soumis à des facteurs d'évolution qui vont en s'exacerbant :

- Un développement démographique et économique des territoires, le long de l'axe durancien mais également à l'échelle de toute la région
- Des preuves tangibles d'un risque de plus en plus fréquent d'une insuffisance de la ressource en eau du fait des effets du changement climatique
- De nouvelles attentes en termes de transition énergétique et écologique

- Le renouvellement de la concession EDF et l'ouverture de l'hydroélectricité à la concurrence
- la réorganisation des compétences de l'eau, via le vote des lois MATPAM et NOTRe

Il explique ensuite en quoi la gestion de l'eau de la Durance relève d'un enjeu régional :

- le périmètre desservi correspond à une grande partie du territoire régional, au sein duquel sont depuis longtemps portées par les acteurs locaux des démarches structurantes de gestion de l'eau et des milieux aquatiques. Mais ces démarches sont portées territoire par territoire, où l'eau provenant du système Durance - Verdon est considérée comme une donnée d'entrée du système. Il manque, dans ce contexte, une vision globale de la ressource ainsi qu'une gouvernance permettant de réaliser des arbitrages.
- Un autre enjeu pour les acteurs régionaux est que les facteurs d'évolution évoqués plus haut dépassent souvent le territoire régional, et s'inscrivent au niveau national, voir européen (renouvellement des concessions, enjeux économiques, enjeux de protection des milieux aquatiques, etc.) et il apparaît essentiel que les acteurs régionaux puissent faire valoir leur vision et peser sur ces politiques.

A ce stade de la présentation, C. DODDOLI intervient afin de souligner le point de vue du SMAVD. Le défi auquel il s'agit de faire face est d'anticiper les changements importants évoqués plus haut, afin de préserver un système qui fonctionne et de continuer à développer les territoires. Le système Durance, avec ses grands aménagements et le savoir-faire qui s'est développé en matière d'hydraulique pour la gestion de l'eau constitue également une richesse de la région qu'il convient de défendre et développer, voire exporter.

E. BARREILLE, qui présente la vision de la Région, partage ces propos en insistant sur la pertinence de la démarche qui est lancée et que la Région soutient pleinement, estimant indispensable de réunir l'ensemble des acteurs afin de faire face aux effets du changement climatique, et tenir également compte de l'évolution démographique de la région.

A titre d'exemple, face aux mesures d'urgences et type arrêté sécheresse, elle souligne l'intérêt de s'organiser collectivement afin de mieux anticiper et ainsi limiter les restrictions.

Elle souligne ensuite l'importance de l'agriculture irriguée et la nécessité de soutenir les structures d'irrigation.

P. PICON et B. COUVERT présentent ensuite la démarche qui préside à l'étude usages, et qui conduira d'ici la fin de l'année à établir le cahier des charges d'une étude socio-économique de grande ampleur dont l'ambition est, d'une part de constituer un cadre d'aide aux décisions qui concernent la ressource Durance - Verdon, d'autre part d'alimenter la préparation d'un SAGE sur la Durance. En parallèle est conduite une réflexion sur la définition du périmètre souhaitable pour ce SAGE.

La parole est donnée à la salle pour une séance de questions.

M. SARNETTE, Président de l'ASA du canal de Saint-Julien, invite les élus et responsables à conserver ce qui existe depuis longtemps, a été amélioré, et qui a permis à la Provence de surmonter des épisodes de crise sécheresse. Au-delà des canaux, c'est l'ensemble des fonctionnalités de l'irrigation gravitaire qui doivent être considérées : le tissu agricole, générateur de paysages de qualité, les nappes souterraines etc.

M. VARCIN, Président du syndicat mixte d'aménagement de la Bléone, demande à EDF s'il est encore possible d'augmenter le rendement des équipements hydroélectriques. M. GABETTE répond par l'affirmative, mais cette optimisation est insuffisante à compenser la diminution des volumes turbinés.

M VARCIN demande à la Chambre régionale d'agriculture ce qu'elle entend comme solution de mobilisation d'autres ressources sur les bassins versants déficitaires. M. PITON répond qu'il s'agit, entre autres solutions, d'envisager la création de retenues colinaires dont les affluents déficitaires sont relativement dépourvus. Il estime que les obstacles à la réalisation de tels ouvrages, dont l'impact peut être maîtrisé, sont trop importants. Me BARREILLE confirme avoir recueilli plusieurs témoignages en ce sens dans les départements 04 et 05. M. HUBAUD, Conseiller départemental des Hautes-Alpes, appelle à la mutualisation des efforts pour permettre ce type de projet.

M. REIG, directeur régional adjoint de la SCP, souligne l'apport de l'étude R²D² qui a simulé l'évolution de la ressource et des besoins dans le cadre du changement climatique à l'horizon 2050. Malgré la diversité des attentes, il pense possible de collectivement relever le challenge, en s'appuyant sur le savoir-faire reconnu mondialement des acteurs de l'eau de la Durance.

M. DUVIVIER, représentant FNE PACA, demande où en est le protocole de gestion des économies d'eau présenté lors du dernier comité plénier. Me BERTHAUD, déléguée régionale de l'agence de l'eau, répond que le protocole est en cours de validation et devrait être opérationnel d'ici fin 2016. Sur la base des retours du dernier comité plénier, le protocole a évolué pour être gouvernable au niveau du comité plénier et s'inscrire dans une politique globale d'économies d'eau.

P. PICON conclut en annonçant la présentation du cahier des charges de l'étude usages lors du prochain comité plénier.

Evolution vers une gouvernance opérationnelle sur le bassin versant de la Durance

C. DODDOLI introduit ce sujet en indiquant l'importance de bien structurer la gouvernance pour créer une communauté politique à la fois associant les multiples intérêts et légitime à décider des orientations de l'action publique.

M. PERREL, chef de projet Durance à la DREAL, présente les objectifs de l'évolution proposée :

- placer les collectivités au cœur de la gestion de la ressource
- assurer une meilleure participation des usagers et professionnels aux décisions qui les concernent
- rationaliser le nombre d'instances existantes

Il est proposé de préfigurer une instance décisionnaire de type commission locale de l'eau en épaulant l'actuel comité plénier de 4 commissions techniques : eau et usages, milieux et inondations, connaissance et gouvernance.

Les principes de subsidiarité avec les démarches existantes et de vision intégrée de la politique de l'eau sous tous ses aspects sont fondateurs. Le comité plénier doit ainsi se comprendre comme un espace de discussion des sujets ayant du sens à l'échelle du bassin versant. Sur le thème de la ressource en eau par exemple, il est le lieu d'échanges entre les structures de gestion du bassin versant, regroupées sous l'égide de l'EPTB, et les territoires hors bassin desservis par la ressource Durance - Verdon.

P. PICON présente chaque commission en distinguant ce qui relèvera de leurs attributions, de ce qui demeurera la prérogative d'instances en place. Le comité disposera d'une information sur la vie des concessions hydroélectriques, nécessaire à sa bonne appréhension de l'enjeu énergie.

La parole est donnée à la salle pour une séance de questions.

C. ALCAZAR, chargée de mission du SYMCRAU, excuse le Président MICHEL, et fait part en son nom de sa satisfaction de l'organisation proposée. La nappe de Crau est en effet grandement dépendante de la ressource Durance, une gouvernance associant les territoires hors bassin est souhaitable pour surmonter certaines limites auxquelles ils peuvent se heurter.

M. VARCIN attend sur le sujet de la gouvernance une aide mieux appréhender la compétence GEMAPI, à commencer par une définition plus précise. P. PICON répond que l'EPTB a

concrètement engagé sur certains territoires des actions pour préparer une bonne dévolution de la compétence GEMAPI, et pourra donc prochainement accompagner techniquement le SMAB sur ce sujet.

P. PICON conclut en précisant le calendrier qui conduira à solliciter les membres du comité plénier à la rentrée, puis à installer les commissions fin 2016.

Signature de la feuille de route Durance 2016-2018 :

Les partenaires de la feuille de route se sont exprimés en séance pour manifester leur engagement à travailler ensemble, de manière partenariale, pour la poursuite d'une politique ambitieuse sur la Durance.

Stéphane BOUILLON, Préfet de Région, est intervenu pour affirmer l'engagement de l'Etat à travers cette feuille de route. Il a salué le travail collaboratif déjà réalisé, qui s'est traduit par la qualité des présentations proposées à ce comité plénier.

Les partenaires ont ensuite signé la feuille de route.

Présentation de la SLGRI :

C. DODDOLI et L. NEYER, directeur adjoint de la DREAL, ont introduit ce sujet en rappelant les grands principes qui ont précédé la démarche :

- un dépassement d'échelle, conduisant à traiter à l'échelle du bassin une problématique initialement centrée sur Avignon
- une logique ascendante, pour partant des attentes locales, identifier des besoins communs et bâtir des actions qui profitent au plus grand nombre
- un co-portage par l'EPTB et l'Etat, fondateur d'une démarche partenariale qui s'est ensuite étendue à d'autres sujets
- l'intégration des enjeux de prévention des inondations et de qualité des milieux naturels.

La parole est ensuite donnée à la salle pour 4 témoignages d'acteurs de la prévention des risques.

S. MASSE, chargé de mission pour les communautés de communes du Guillestrois et du Queyras, présente les spécificités des aléas de montagne auxquels sont confrontés ces territoires. De nombreux outils contractuels sont utilisés pour planifier et financer des opérations : contrat de rivière, PAPI, PAPAM, GIRN... La SLGRI comporte de nombreuses actions visant à améliorer la gestion des aléas de montagne.

C. VASSAS, directrice du SMIGIBA, évoque le cas particulier de son syndicat fortement impacté par la dévolution de la compétence GEMAPI. Outre des actions techniques (mise en place d'un système d'alerte en particulier), elle apprécie que la SLGRI se penche sur ce sujet complexe afin de donner aux décideurs locaux les meilleurs éclairages préalables à leur prise de position sur le(s) lieu(x) d'exercice de la compétence.

M. VARCIN présente l'histoire du SMAB, de sa naissance à l'adoption récente du contrat de rivière Bléone. Ce contrat comporte notamment des opérations d'abaissement de seuils qui auront des effets positifs, tant sur le niveau de protection des populations que sur la continuité piscicole et sédimentaire. Il déplore le retrait du conseil départemental 04 du financement des opérations d'entretien de la végétation.

E. AURAY, chargée de mission au PNR du Luberon, expose les problématiques rencontrées sur le Calavon, et les outils auxquels le PNR et le SIRCC ont eu recours. Elle note qu'il demeure souvent un problème de compréhension des actions par les riverains.

B. JACOPIN, chef de pôle ingénierie du SMAVD, expose le retour d'expérience que le SMAVD a tiré des inondations de 1994 et 2008. Il met en exergue la diversité des types de crue que la Durance est susceptible de rencontrer, et par conséquent les efforts à fournir, notamment à travers la SLGRI, afin de mieux prévenir et gérer de tels événements.

P. PICON reprend ensuite la parole pour montrer l'intérêt d'une SLGRI en ce qu'elle permet de répondre à certaines questions difficilement solubles à l'échelle locale. Il présente sommairement le plan d'actions résultant des travaux des multiples comités techniques qui ont penché sur le sujet. Il donne des exemples d'actions, notamment celles qui ont déjà reçu un financement de la part de l'Etat.

P. LEVEQUE, représentant la chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, détaille l'action de réduction de la vulnérabilité des exploitations agricoles, pilotée par leurs soins. Les mesures de réduction consistent par exemple en des mises hors d'eau de bétail (création de zone refuge) et de matériel (création de racks sous hangar).

D. ROUX, délégué à l'eau d'EDF, évoque les modalités de gestion des ouvrages hydrauliques en crue. Il met en exergue la nécessaire compétence des équipes pour faire face à des situations variées et optimiser le rôle des ouvrages dans l'écrêtement des pointes de crue. Il insiste également sur la nécessité de pratiquer des retours d'expérience à froid pour s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue.

La parole est donnée à la salle pour une séance de questions.

C. CHEILAN, maire de Vinon-sur-Verdon, demande à être partie prenante de la SLGRI. Il note l'absence dans les parties prenantes de plusieurs institutionnels du Var : chambre d'agriculture, conseil départemental etc.

N. PITON pose le problème du financement des actions de la SLGRI, et donc de sa faisabilité. P. PICON répond que les actions de la SLGRI seront finançables avec des crédits de droit commun. L. NEYER confirme que les crédits Etat du fonds Barnier sont mobilisables, ce d'autant plus facilement que les actions seront prévues ou découleront d'une SLGRI validée par l'Etat.

Les membres seront prochainement invités à prendre connaissance de manière plus détaillée du plan de 40 actions et à formuler officiellement un avis sur la SLGRI.

Propos conclusifs

En conclusion de ce Comité plénier de la Durance, le Président du SMAVD-EPTB de la Durance Yves WIGT annonce le contenu du prochain comité plénier qui sera convoqué en novembre 2016 : présentation du cahier des charges de l'étude socio-économique sur les usages de la ressource Durance - Verdon, débat sur le périmètre du SAGE, installation des commissions thématiques, et résultats de la consultation officielle de la SLGRI.

Il remercie l'ensemble des participants et clôt la réunion.